



Politique de gestion des coupons de pluie

À qui s'adresse le coupon de pluie ?

Il peut être attribué à un membre à forfait ainsi qu'à un joueur public.

Conditions d'émission d'un coupon de pluie

- Les conditions météorologiques changent en cours de jeu et la poursuite de la partie est devenue dangereuse (tonnerre, éclairs, pluies fortes) entraînant la suspension du jeu.
- Le surintendant décide de fermer le terrain pour préserver le parcours (eau sur les verts, utilisation de voitures électriques difficiles, etc.).

Modalités

- Le joueur doit se présenter à la boutique.
- Un coupon de pluie comprenant le nom du joueur, l'heure et la date d'émission ainsi que la signature du préposé sera émis et remis au joueur.
- Attribution du coupon de pluie :
 - Pour forfait 18 trous :
 - 1 à 5 trous de jouer : coupon de pluie de 18 trous.
 - 6 à 14 trous de jouer : coupon de pluie de 9 trous.
 - 15 trous et plus de jouer : aucun coupon de pluie.
 - Pour forfait 9 trous :
 - 1 à 4 trous de jouer : coupon de pluie de 9 trous.
 - 5 trous et plus de jouer : aucun coupon de pluie.

Validité du coupon de pluie

- Le coupon de pluie n'est pas transférable.
- Il doit être utilisé durant la saison.
- Il doit être utilisé dans la même plage horaire que la partie interrompue.

Modification : n/a
Acceptation C.A. : 30 mars 2021
Entrée en fonction : 30 mars 2021